

# CATÉGORIES SOCIALES

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



## PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- La catégorie des employés rassemble la plus grande part des salariés de la branche (55,8 %). Avec un écart de + 26,5 points, elle est nettement plus représentée que les cadres qui forment la deuxième catégorie la plus importante (29,3 %).

Par rapport à 2016, la part des cadres a varié de + 19 points et celle des professions intermédiaires de + 2,5 points.

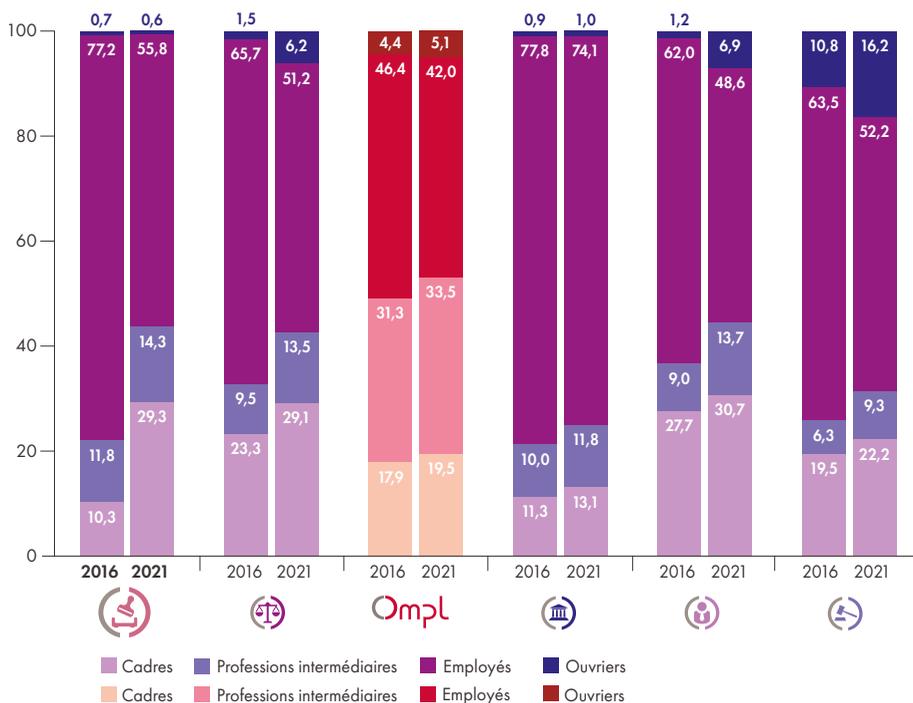
En revanche, la proportion des ouvriers (- 0,1 point) a eu tendance à stagner alors que la part des employés (- 21,4 points) s'est repliée.

- Au niveau du secteur, les ordres de grandeurs et le sens des variations sont relativement différents de ceux de la branche :

- progression de la part des cadres (+ 5,8 points), des professions intermédiaires (+ 4 points) et des ouvriers (+ 4,7 points) ;

- tendance à la baisse pour les employés (- 14,5 points).

## Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.



**Catégorie sociale :** la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

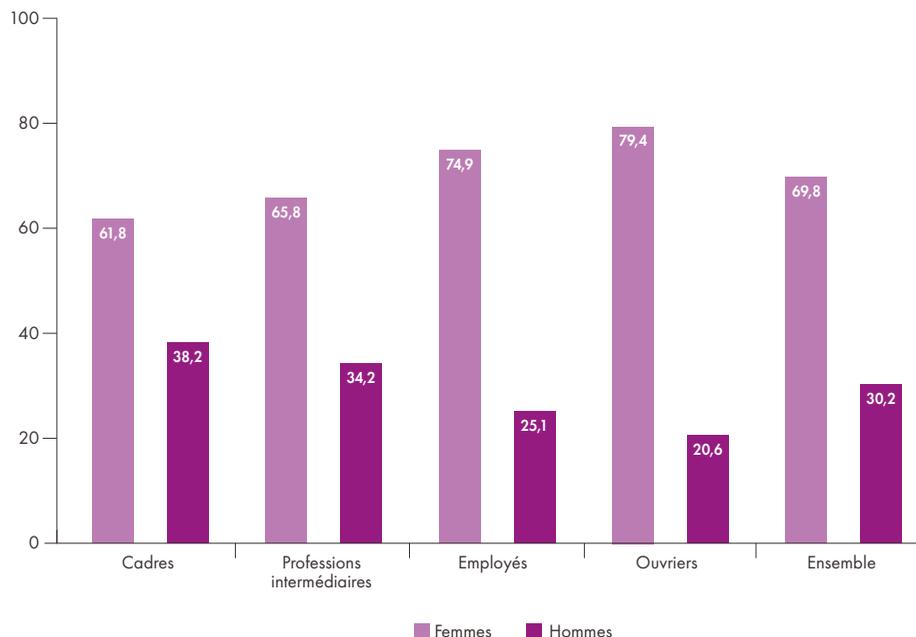


## FORTE FÉMINISATION DES OUVRIERS

Au regard de la proportion de femmes, les catégories sociales sont très inégalement féminisées.

- En effet, le taux de féminisation est maximal chez les ouvriers (79,4 %) et il excède de 9,6 points celui de la branche dans son ensemble (69,8 %), alors qu'il est minimal pour les cadres (61,8 %).
- En retour, les hommes sont surreprésentés parmi les cadres (38,2 %) alors qu'ils ne représentent que 30,2 % de l'ensemble des effectifs.

## Répartition des genres par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DSN, 2021.

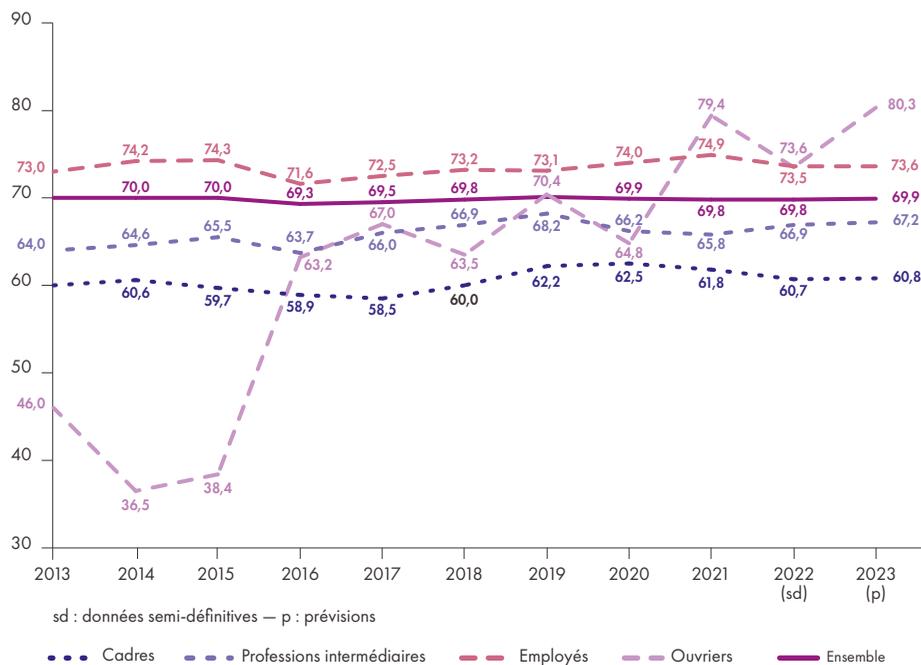


## LÉGER REcul DU TAUX DE FÉMINISATION

Si, par rapport à 2013 le taux de féminisation de la branche tend à faiblement s'infléchir (- 0,1 point selon les prévisions pour 2023), l'évolution au sein des différentes catégories sociales présente quelques nuances :

- les ouvriers (+ 34,3 points) et les professions intermédiaires (+ 3,2 points) sont caractérisés par les évolutions les plus remarquables. Selon les estimations, leurs taux de féminisation respectifs devraient atteindre 80,3 % et 67,2 % en 2023 ;
- en revanche, les deux autres catégories connaissent des évolutions plus limitées sur la période : + 0,8 point pour les cadres et + 0,6 point pour les employés.

## Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



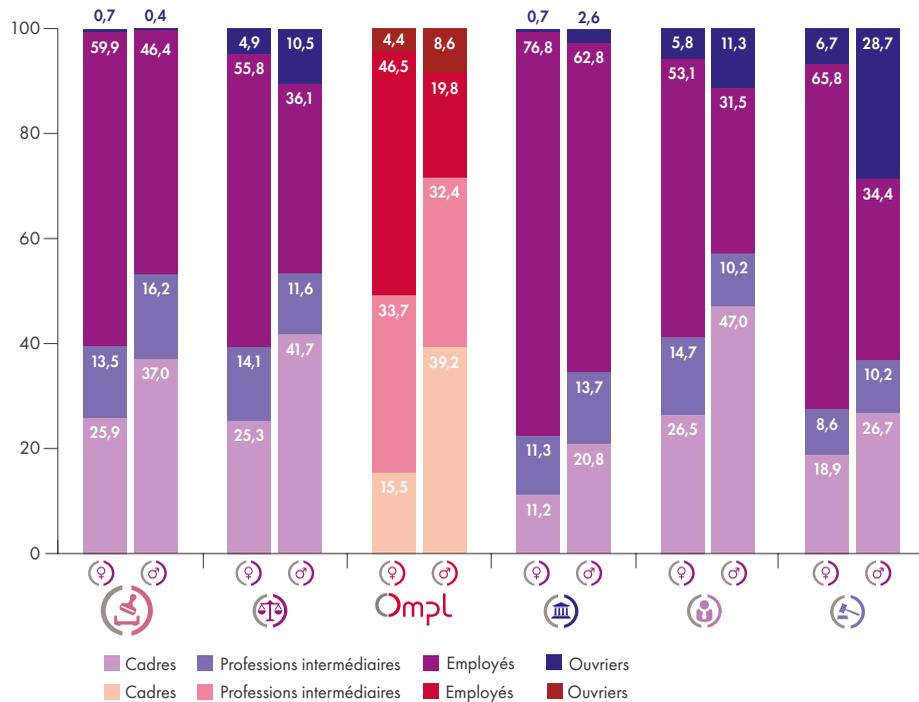
Sources : Insee, DADS/DSN, 2013-2021, estimations.



### FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

- Au niveau de la branche, par rapport à la répartition observée pour leurs homologues masculins, la part des employés est beaucoup plus importante chez les femmes. Elle atteint 59,9 % contre 46,4 % pour les hommes, soit un différentiel de + 13,5 points pour les femmes. Avec un écart de + 11,1 points en faveur des hommes, les cadres constituent la seconde catégorie sociale la moins équilibrée entre les genres.
- Au niveau du secteur, la fréquence des employées est moins marquée pour l'ensemble des femmes (55,8 %). Pour cette catégorie sociale, le différentiel entre les genres est beaucoup plus important que celui de la branche : la part est supérieure de + 19,7 points chez les femmes.

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.



## 93,7 % DES SALARIÉS DANS 8 PROFESSIONS

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, quatre professions regroupent 71,9 % des salariés :

- les juristes (28,2 %) ;
- les secrétaires (19,6 %) ;
- les maîtrises et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel (12,1 %) ;
- les employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques (12 %).

## Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées<sup>(1)</sup>

Type de métier	PCS-ESE	2016		2021	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
<b>Exercice partiel du métier</b>	372e - Juristes	963	9,2	<b>2 953</b>	<b>28,2</b>
<b>Soutien au métier</b>	461e - Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel	1 018	9,7	<b>1 274</b>	<b>12,1</b>
	543e - Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques	1 745	16,6	<b>1 261</b>	<b>12,0</b>
<b>Soutien à l'entreprise</b>	541d - Standardistes, téléphonistes	72	0,7	<b>111</b>	<b>1,1</b>
	542a - Secrétaires	2 877	27,4	<b>2 056</b>	<b>19,6</b>
	543b - Employés qualifiés des services comptables ou financiers	760	7,2	<b>583</b>	<b>5,6</b>
	543g - Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	1 592	15,2	<b>1 044</b>	<b>10,0</b>
	543h - Employés administratifs non qualifiés	568	5,4	<b>540</b>	<b>5,1</b>

Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.

(1) : Seules les PCS-ESE regroupant plus de 1 % des salariés en 2021 sont comptabilisées.



**Exercice total du métier :** salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

**Exercice partiel du métier :** salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

**Soutien au métier :** salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

**Soutien à l'entreprise :** salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).



## EMPLOIS EN SOUTIEN DE L'ENTREPRISE

• 45,4 % des salariés de la branche réalisent des tâches venant en soutien à l'activité de l'entreprise. Elles concernent tous les domaines permettant le fonctionnement de la structure entrepreneuriale (accueil, tâches administratives, etc.).

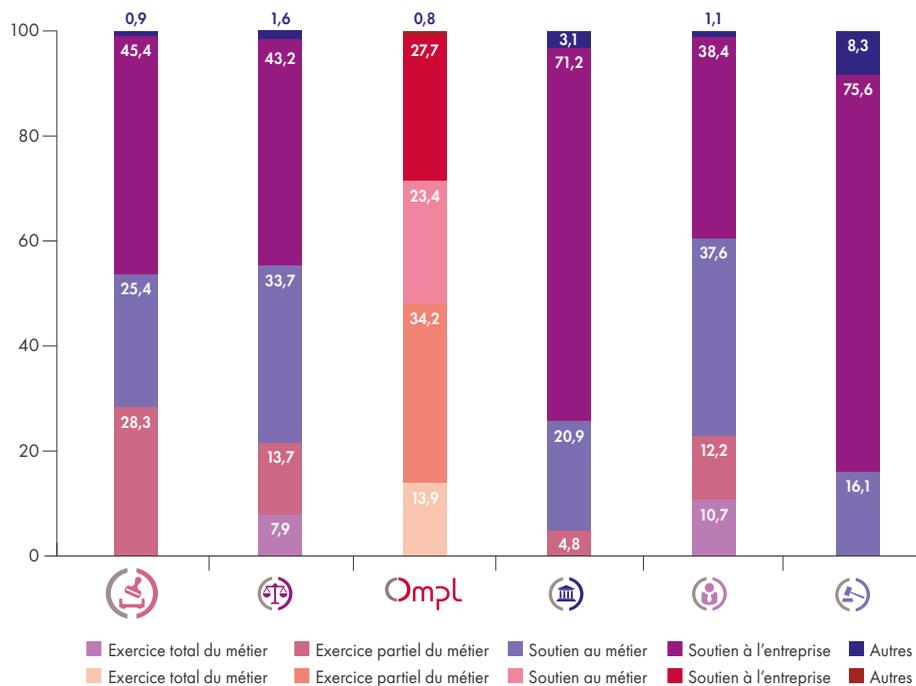
Au niveau du secteur, 43,2 % des effectifs, ce type de métier est sous-représenté.

• Le deuxième type de métier le plus fréquent, l'exercice partiel du métier (28,3 %), concerne l'accomplissement d'une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise.

Elles impliquent la possession de certifications ou de qualifications permettant de prendre en charge certaines composantes du cœur de métier.

Au niveau du secteur, 13,7 % des effectifs, ce type de métier est moins fréquent.

## Répartition des salariés par type de métier (%)



Source: Insee, DSN, 2021.



## MÉTIERS GENRÉS

• Au sein de la branche, les emplois centrés sur le soutien à l'entreprise sont les plus fréquents (45,4 %) mais une influence du genre est observée.

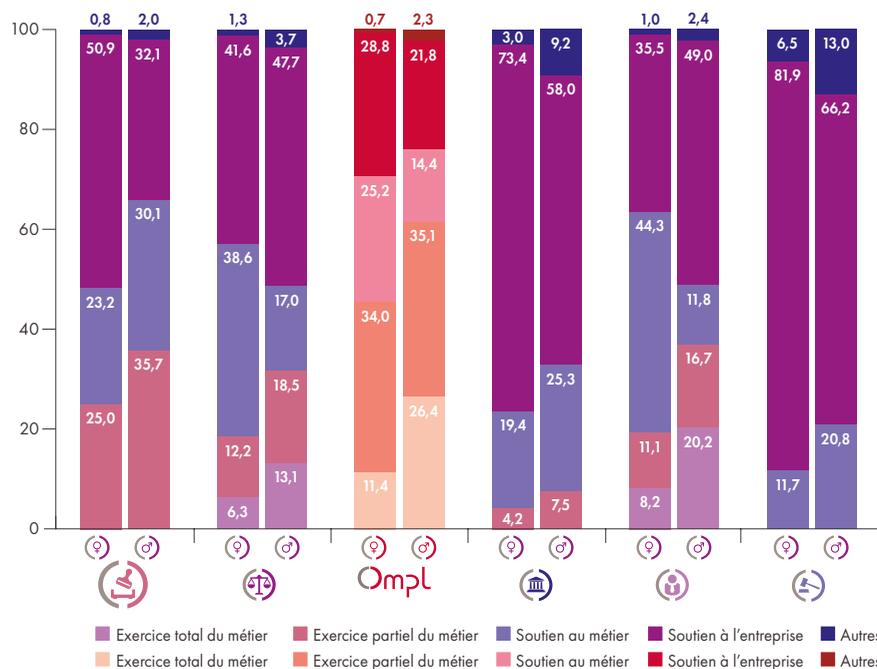
Ce type de métier est exercé par 50,9 % des femmes contre 32,1 % des hommes, soit un écart de 18,8 points.

L'exercice partiel du métier rassemble 25 % des femmes contre 35,7 % des hommes, ce qui implique un écart important de 10,7 points.

• Au niveau du secteur, le différentiel est moins marqué pour les emplois venant en soutien à la structure entrepreneuriale (6,1 points), 41,6 % des femmes et 47,7 % des hommes.

L'exercice partiel du métier est caractérisé par un différentiel de 6,3 points, moins important que celui de la branche. Il regroupe 12,2 % des femmes contre 18,5 % des hommes.

## Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



Source: Insee, DSN, 2021.



## FORTES SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie de manière notable d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour la Bourgogne-Franche-Comté (66,9 %) mais son minimum est atteint pour la Bretagne (41,8 %).

## Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	ND
Auvergne-Rhône-Alpes	24,0	21,6	54,0	0,5	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	17,6	15,2	66,9	ND	0,2
Bretagne	45,2	13,0	41,8	0	0,0
Centre-Val de Loire	23,2	16,7	59,8	ND	0,3
Corse	38,0	8,5	53,5	0	0,0
DOM regroupés	23,2	13,1	61,6	2,2	0,0
Grand Est	31,4	16,4	51,4	0,9	0,0
Hauts-de-France	31,6	15,7	52,0	0,7	0,0
Île-de-France	29,5	9,1	60,7	0,8	0,0
Normandie	32,2	18,5	48,9	ND	0,4
Nouvelle-Aquitaine	27,4	11,4	60,8	0,5	0,0
Occitanie	31,6	12,6	55,7	ND	0,1
Pays de la Loire	27,4	18,9	53,2	ND	0,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	33,6	14,7	51,1	0,7	0,0
	<b>29,3</b>	<b>14,3</b>	<b>55,8</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>
	<b>29,1</b>	<b>13,5</b>	<b>51,2</b>	<b>6,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Ompl</b>	<b>19,5</b>	<b>33,5</b>	<b>42,0</b>	<b>5,1</b>	<b>0,0</b>

Source : Insee, DSN, 2021.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.